
La bibliothèque numérique : fiction ou réalité?

PRINTEMPS 2014





Table des matières

Un espace numérique à la portée de tous	3
Une collaboration entre CP du Récit et bibliothécaire? Oui, c'est possible! .	6
Les Bouquinomaniaques : quand les testeurs deviennent des cobayes!	8
Le livre numérique dans les écoles : il est temps d'agir.....	11
Résultat d'une consultation sur le livre numérique.....	15
Le prêt du livre numérique tel qu'offert dans les bibliothèques municipales peut se vivre à l'identique en milieu scolaire?	25
La stratégie des petits pas.....	31

Pour suivre l'APSDS :

Site Web : <http://www.apsds.org>

Facebook : facebook/APSDS.QC

Twitter : twitter.com/apsds_





Un espace numérique à la portée de tous

Sarah-Kim Poirier, bibliothécaire
Commission scolaire des Phares

Introduction

La démocratisation de l'information et l'accessibilité aux contenus informationnels sont au cœur de la bibliothéconomie moderne. C'est dans cette optique que les bibliothécaires de la Commission scolaire des Phares offrent au personnel de la commission scolaire un espace d'échange, de partage et de dépôt d'informations sur le Web : le Centre de ressources pédagogiques (CRP). Le CRP prend la forme d'un blogue Wordpress et s'adresse à tous les employés de la commission scolaire qui désirent consulter ou partager de la documentation pédagogique. Il est donc essentiel d'organiser son contenu en fonction de cette clientèle cible. Comme toute organisation informationnelle, celle d'un site Web comporte son lot de questionnements et de défis logistiques. Le principal défi étant que l'information est en continuelle mouvance et qu'il faut constamment revoir et repenser ses structures physique et intellectuelle afin de faciliter l'accès aux contenus.

Dans le cas qui nous intéresse, la réflexion entamée autour de l'organisation des contenus visait à vérifier si le CRP répondait véritablement aux besoins de nos utilisateurs. Précédemment, il était principalement organisé en fonction de la provenance de l'information : d'un côté, les ressources de la bibliothèque et de l'autre, les ressources des enseignants, des orthopédagogues, des conseillers pédagogiques, etc. Cette polarisation des contenus nous semblait aller à l'encontre de notre volonté première : faire en sorte que des ponts soient créés entre les contenus bibliothéconomiques et les contenus strictement pédagogiques. Comme la bibliothèque scolaire devrait, selon nous, s'insérer parfaitement dans une visée pédagogique, il semble nécessaire qu'une collaboration et un échange entre les deux services soient visibles, et ce, même dans l'organisation physique du CRP.

Ce projet de réorganisation s'est déployé en quatre temps : la catégorisation, l'organisation, l'interface utilisateur et la promotion de l'outil.

Catégorisation

Afin d'organiser clairement le contenu du site selon notre nouvelle orientation, il a fallu revoir l'entièreté des mots-clés et des catégories qui permettent de classer l'information et de l'afficher aux endroits appropriés sur le site. Le but d'un site Web étant de satisfaire ses utilisateurs, il nous semblait aller de soi que tous les intervenants du milieu scolaire se sentent interpellés et qu'ils puissent naviguer sur le CRP avec aisance et efficacité. Nous avons donc eu de grands questionnements sur le vocabulaire à utiliser afin qu'il soit à la fois parlant pour le personnel enseignant et qu'il demeure fidèle à notre vision bibliothéconomique. Je crois que c'est la nécessité d'avoir une vision à long terme qui a rendu le processus si ardu. En effet, nous avons pris le temps d'évaluer toutes les possibilités et situations qui pourraient se présenter et avons jugé, à partir de celles-ci, la catégorisation à utiliser. Nous recherchions polyvalence et universalité sans toutefois compromettre l'exactitude des termes.

Organisation

Une fois le vocabulaire de catégorisation choisi, il a fallu procéder à la réorganisation physique du site en tenant compte de la réalité scolaire. Comme l'organisation des contenus et leur disposition sur le site doivent être logiques pour l'utilisateur, nous croyons que c'est en





créant plusieurs portes d'entrée différentes pour chaque élément que nous pourrions rejoindre le plus de gens. Ainsi, le même contenu est accessible même si l'intention de départ diffère. Autrement dit, nous misons sur une multitude de routes pour nous rendre au même endroit, ce qui multiplie les chances d'atteindre le contenu désiré.

Parallèlement à cela s'imposait une simplification des chemins d'accès aux contenus. Prenant encore une fois en compte les besoins de notre clientèle, il nous semblait essentiel de maximiser leur temps passé sur le CRP. Pour ce faire, nous avons procédé à un grand travail de relecture et de réorganisation de l'information. Toute l'information inutile qui s'y trouvait a été supprimée et les contenus ont été regroupés afin de rendre la visite de l'utilisateur le plus efficace possible. En augmentant l'efficacité de notre CRP, nous espérons également bonifier l'expérience de navigation des utilisateurs.

Interface utilisateur

Lorsque la réflexion sur l'organisation des contenus a été terminée, nous nous sommes tournées vers l'interface utilisateur. Toujours dans l'optique où l'utilisateur doit trouver l'information rapidement, il nous semblait essentiel d'alléger l'interface actuelle du CRP. En effet, il n'est pas logique que l'utilisateur soit distrait par des informations ne concernant pas son intention de recherche de départ.

Ainsi, nous nous sommes basées sur plusieurs sites modernes pour modifier ce qui s'offre à la vue de l'utilisateur. Le site est désormais beaucoup plus épuré et permet une meilleure lecture de l'information. Toutes les options qui étaient présentes des deux côtés du site et qui entouraient la page d'accueil ont été déplacées vers le haut du site, sous forme d'onglets déroulants. Les sous-options ne sont donc désormais visibles que si l'utilisateur choisit de glisser sa souris dessus. À l'aide de cette nouvelle approche, nous espérons que l'utilisateur puisse trouver directement l'information dont il a besoin, et ce, dans le délai le plus bref.

Promotion et utilisation

Évidemment, tous ces efforts seraient complètement inutiles si le CRP demeurait inutilisé. Nous tenons donc des statistiques des visites afin d'avoir un portrait global du taux de fréquentation de notre site. Un travail est également effectué au niveau de la popularisation et de la promotion du CRP. Les bibliothécaires s'efforcent de le présenter chaque fois qu'elles en ont l'occasion, lorsqu'elles vont dans des écoles ou lorsqu'elles rencontrent des enseignants par exemple. Il est primordial de rappeler l'existence du CRP aux employés de la commission scolaire, même si nous avons parfois l'impression de nous répéter. C'est d'abord par la rencontre directe que nous pouvons avoir l'heure juste sur leur utilisation exacte du CRP, leurs incompréhensions face à certaines fonctionnalités et leurs besoins ponctuels ou continus. Lorsque l'équipe des bibliothécaires rencontre le personnel, les résultats sont presque immédiats et nous constatons une nette augmentation du nombre de visites. Par exemple, au cours des jours suivant une rencontre que nous avons eue avec les directions afin de leur présenter les ressources du CRP, le nombre de visites a augmenté de façon significative. Nous avons également établi des contacts avec la responsable de l'accompagnement du personnel enseignant qui tient lieu de courroie de transmission dans de nombreux dossiers. Elle s'assure que les nouveaux employés connaissent l'existence du CRP, relance les conseillers pédagogiques afin qu'ils y déposent leur matériel et présente les nouveautés du site chaque fois qu'elle en a l'occasion. Cela prouve que la collaboration avec des personnes ayant un contact direct avec les écoles n'est pas à négliger dans un contexte de diffusion de l'information. Il est donc évident pour nous que la promotion du Centre de ressources pédagogiques





doit être une priorité, au même titre que sa bonne organisation. Notre but étant de desservir le plus grand bassin d'employés possible.

Conclusion

Malgré tout le travail qui a été accompli depuis la mise sur pied du CRP, il importe de se rappeler que tout comme l'information qu'il reçoit, le site est en constante évolution. Chaque jour, de nouvelles idées sont mises de l'avant afin de l'organiser de manière plus efficace; c'est donc un travail en continu que de l'alimenter.

Il est également primordial de toujours garder à l'esprit pour qui nous faisons tout ce travail. Dans notre cas, ce sont les employés de la Commission scolaire des Phares. C'est donc en discutant avec ceux-ci et en prenant en compte leurs suggestions que nous pouvons améliorer le produit final et accéder à un CRP optimal.

Au final, le CRP numérique est un médium qui permet une démocratisation de l'information puisqu'il garantit l'accessibilité aux contenus de manière égale, peu importe la localisation de la personne. Il est donc essentiel qu'il soit organisé clairement et que l'accès à l'information soit simple et efficace. Avec le Centre de ressources pédagogiques, la contribution des bibliothécaires au monde de l'éducation en tant que passeurs de savoirs devient limpide.





Une collaboration entre CP du Récit et bibliothécaire? Oui, c'est possible!

Nathalie Dubois, conseillère pédagogique et animatrice RÉCIT local

Marie Hélène Labory, bibliothécaire

Commission scolaire des Draveurs

On entend parfois dire que la collaboration entre conseillers pédagogiques du Récit et bibliothécaires n'est pas facile, voire absente. Dans notre cas, c'est tout le contraire. Nous considérons nos champs d'expertise comme complémentaires et nous apprécions de pouvoir travailler de concert. Il s'agit d'un travail d'équipe qui utilise nos forces respectives afin de concrétiser des idées sur une base encore plus solide.

Évidemment, nous avons des intérêts communs, mais nous sommes aussi conscientes des différences entre les rôles de chacune. Le rôle d'une conseillère pédagogique du Récit est, d'abord et avant tout, de soutenir les enseignants dans le développement des compétences en lien avec l'exploitation pédagogique des technologies de l'information et de la communication (TIC). Une bibliothécaire se sentira plutôt concernée par les éléments des TIC associés à l'information et à la documentation : gestion de l'information, partage et conservation de l'information sur support numérique, ressources documentaires numériques et organisation de ces ressources.

Les deux rôles s'arriment sur plusieurs dossiers : la citoyenneté numérique, le droit d'auteur, l'investissement dans des ressources numériques et leur exploitation ne sont que quelques sujets qui nous concernent tant l'une que l'autre. Sur ces questions, plutôt que de compétitionner pour obtenir un dossier (ou encore, s'en sauver!), nous croyons au décloisonnement des tâches, à l'importance d'éviter le travail en silo et au partage de nos expertises.

Concrètement, comment ces convictions s'illustrent-elles?

D'abord, par un partage d'information. Nous échangeons sur une base régulière en lien avec l'avancement de nos dossiers. Afin d'être au diapason et de partager une vision commune, nous discutons des enjeux reliés aux TIC, de leur évolution et des possibilités qu'ils peuvent offrir comme outils d'apprentissage, de motivation et de persévérance scolaire. Lors de nos rencontres, nous partageons les informations que nous glanons sur différents sujets comme les ressources numériques et leur développement, les mesures budgétaires, l'offre de formation et la veille technologique.

Ensuite, pour concrétiser ce partenariat dans notre milieu, nous offrons des formations conjointes en lien avec l'utilisation responsable des médias sociaux. Nous développons aussi d'autres axes de formation en lien avec l'utilisation efficace des ressources numériques, comme au sujet des livres numériques sur tablette électronique. De plus, nous avons amorcé le développement d'un site Internet offrant des ressources pour le personnel de la commission scolaire. Dans ce même esprit de collaboration, nous planifions de développer de la formation en ligne sur différents sujets comme le droit d'auteur et les médias sociaux.

Selon nous, dans une commission scolaire à l'effectif réduit, une «alliance stratégique»





entre bibliothécaires et conseillers pédagogiques du Récit comporte plusieurs avantages, dont celui, précieux, de compenser pour un certain isolement. On peut supposer que, dépendamment du contexte et des personnalités, une telle collaboration n'est pas toujours envisageable. Mais, lorsque c'est possible, elle ouvre la porte à bon nombre de possibilités intéressantes et moins usitées en bibliothéconomie scolaire. Qui plus est, pour changer les mentalités comme les pratiques en matière de technologies de l'information et des communications, on n'a jamais trop d'alliés!





Les Bouquinomaniaques : quand les testeurs deviennent des cobayes!

Josée Fontaine, bibliothécaire

Commission scolaire des Hauts-Cantons

Annick Côté n'est pas une enseignante comme les autres! Elle enseigne à l'école de Ste-Edwidge, où elle est titulaire de la classe de 4e-5e année. Cette passionnée de littérature jeunesse veut transmettre sa passion aux enfants. Notre première expérience de travail commune a eu lieu autour du projet de transformation et d'animation de la bibliothèque scolaire; Annick souhaitait que la bibliothèque soit vivante! Le projet « Aux champs et...lisez » leur a d'ailleurs valu le Prix de reconnaissance « J'ai la tête à lire » en 2011-2012, ainsi que le Prix du Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales (RQEEE). Sur ce bel élan, nous avons eu l'idée de lancer les Bouquinomaniaques pour l'année scolaire 2012-2013. Il s'agissait de créer un laboratoire littéraire où les enfants pourraient tester différentes activités en lien avec la lecture et partager leurs trouvailles. À cette fin, nous avons créé un blogue qui est devenu notre plate-forme de diffusion.

Le projet des Bouquinomaniaques s'est déroulé en deux grands volets : un volet qui touchait l'appréciation de la lecture et l'autre le développement des compétences informationnelles. Tout au long du projet, l'engouement des élèves pour la lecture était contagieux! Dans le présent article, je vous ferai part de mon expérience, plus particulièrement celle touchant le développement des compétences informationnelles.

L'esprit critique

Comme bibliothécaire, j'ai à cœur le développement de l'esprit critique chez les élèves. Avant de travailler pour la Commission scolaire de Hauts-Cantons, j'étais bibliothécaire dans les milieux universitaire et collégial. Je devais, entre autres, former les étudiants à la recherche documentaire. Ces emplois ont été très enrichissants pour moi : j'ai appris à transmettre un contenu aride à un public peu intéressé. Au fil des sessions, j'observais l'évolution des étudiants dans l'acquisition de leurs compétences en recherche, jusqu'à trouver de bons articles scientifiques.

À mon arrivée dans le milieu scolaire, je me suis vite intéressée à la façon de développer l'esprit critique chez nos élèves. Cela représente tout un défi, considérant leur réalité et le fait qu'ils naviguent sur Internet sans savoir d'où provient l'information. La recherche documentaire représente un énorme défi!! Comme je le dis souvent à la blague : « Dans mon temps... on cherchait dans les encyclopédies. »

L'encyclopédie papier, dans sa structure, était l'outil qui nous permettait de comprendre comment bien préparer une recherche. Manipuler l'index nous amenait à travailler dans un environnement où l'information était structurée et validée. Avec l'arrivée d'Internet, toute l'information, sans égard à sa qualité, a été mise dans le même grand panier. Pour les enfants, il est très difficile de s'y retrouver et encore plus de trouver de l'information valable.

Je gère mon documentaire

Travailler avec Annick Côté, c'est avoir le privilège d'accéder à sa classe et de prendre en charge son groupe d'élèves. J'ai présenté deux ateliers qui abordent les compétences informationnelles. Le premier atelier, L'ABC de la recherche, était déjà préparé et avait été expérimenté en classe. Le deuxième atelier Je gère mon documentaire a été créé pour





ce projet.

Avec Je gère mon documentaire, mon but était d'amener les élèves à apprendre et à comprendre comment un sujet est traité dans les documentaires. L'accent est mis sur la structure et l'utilisation de la table des matières et de l'index. J'ai conçu cet atelier en utilisant l'analogie des pirates : « Que voit le pirate en premier? Il voit l'île avant le trésor. » Très accrocheur!

À la suite de cette présentation, les élèves sont invités à participer à une chasse au trésor dans les documentaires. J'ai composé une trousse de documentaires qui regroupe cinq thématiques (quatre livres par thématique). Chaque équipe doit répondre à une question en lien avec sa thématique. Il leur faut trouver la même réponse dans les quatre documentaires pour valider leurs réponses. Ils deviennent très sérieux et veulent absolument trouver leurs réponses! Cet atelier s'avère une très bonne préparation pour l'ABC de la recherche.

ABC de la recherche

Cette formation a été élaborée en collaboration avec ma collègue Hélène La Branche, conseillère pédagogique en TIC et Récit. Nous avons déjà présenté cet atelier en classe et nous avons obtenu une belle réponse des élèves.

L'atelier s'est étalé sur trois périodes de classe différentes. La première période débutait par une présentation d'environ 40 minutes – faite avec l'utilisation d'un TNI. Nous voulions amener les élèves à élaborer un plan de recherche où ils devaient formuler leur sujet de recherche sous forme de question, et à trouver des mots clés et des synonymes à l'aide de dictionnaires en ligne.

La deuxième période débutait, elle aussi, par une présentation d'environ 40 minutes sur le TNI. Cette portion de l'atelier était dédiée à la présentation de l'option de « recherche avancée » dans le moteur Google, au décodage d'une page de résultats de recherche ainsi qu'à l'évaluation des sites web. Les élèves débutent ensuite leurs recherches pour trouver des sites web pertinents quant au sujet choisi.

La troisième période était utilisée pour évaluer les sites trouvés préalablement.

J'ai pu observer les enfants travailler de même que la vitesse à laquelle ils ont assimilé les critères pour évaluer un site web. Ce qui m'a le plus rassurée : leur niveau de critique élevé! Ils sont aussi très critiques face au site Wikipédia; ils savent qu'il s'agit d'une source d'information dont il faut confirmer le contenu. Ils étaient contents d'apprendre des trucs pour être plus efficaces!

Les Bouquinomaniaques à la CSHC

Après l'aventure des Bouquinomaniaques, une fois la poussière retombée, nous ne voulions pas que tout le travail accompli finisse sur une tablette. Nous avons donc l'ambition de faire vivre cette expérience aux enseignantes et aux enseignants de notre commission scolaire.

À cet effet, nous avons constitué un comité des Bouquinomaniaques composé de trois enseignantes – dont Annick Côté – provenant des trois secteurs de notre commission scolaire et de moi-même. Nous voulons créer des outils clé en main qui pourront être utilisés par les enseignantes et les enseignants du primaire. Comme première mission, nous avons produit un Biblio clin d'œil leur étant dédié et contenant des outils pour aider à l'animation de la lecture au quotidien.





Nous avons aussi préparé une trousse de livres voyageurs pour les 2e et 3e cycles. La trousse est composée de romans pour lesquels les élèves produisent des appréciations de lecture. Ces critiques sont déposées dans la boîte et sont ensuite lues par la prochaine classe qui reçoit la trousse. Le projet, qui a débuté en janvier, est un franc succès : les élèves demandent d'autres troussees à lire! Deux autres troussees seront bientôt mises en circulation.

Nous avons des projets plein la tête! Les Bouquinomaniaques sont bien vivants à la CSHC!!

Lien vers le site web du projet

<http://bouquino.blogspot.ca/>

Lien vers le Biblio Clin d'œil des Bouquinomaniaques

http://www.cshc.qc.ca/upload/filemanager/Biblio_Clin_doeil/Biblio_Clindoeil_04_janv_2014.pdf





Le livre numérique dans les écoles : il est temps d'agir

*Vers une plateforme de gestion de livres numériques dans les écoles
État de la situation en Montérégie*

Viviane Morin, bibliothécaire

Commission scolaire de Saint-Hyacinthe

Introduction

Au mois de juin dernier, j'annonçais à mes directions que pour chaque livre numérique acheté avec le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) une autorisation devait être préalablement accordée par l'éditeur dépendamment de l'utilisation prévue par l'école. Une démarche pouvant prendre jusqu'à quarante-huit heures et devant être répétée pour chaque exemplaire. État de choc total. Je venais de lancer une bombe. J'imagine que la question du livre numérique se propage également dans vos milieux. À petits pas, le processus d'acquisition se facilite et le scolaire se dirige vers une plateforme de prêts de livres numériques. À mon avis, il est fondamental que cette plateforme réponde à nos besoins scolaires et que le dossier ne nous glisse pas entre les doigts, à nous bibliothécaires, techniciens et autres spécialistes de la gestion de l'information. En Montérégie, nous avons présenté l'état de la situation du livre numérique aux directions des commissions scolaires afin de solliciter leur appui dans l'avancement du dossier. Le résultat de cette rencontre sera dévoilé plus loin. L'article tentera également de répondre aux questions suivantes : quel est présentement (car le dossier évolue rapidement) l'état de la situation du livre numérique en milieu scolaire? Le livre numérique à l'école, qu'est-ce qui est permis? Comment une école peut-elle se procurer un livre numérique? Quelles sont les problématiques liées à la gestion des livres numériques? Comment améliorer la situation : quelques pistes de réflexion? Enfin, quelles actions ont été prises dans les milieux? Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un livre numérique?

Qu'est-ce qu'un livre numérique

Le livre numérique est un fichier. Un fichier numérique. Il nécessite un espace pour l'entreposer ainsi qu'un programme pour l'ouvrir et le lire. Le livre numérique doit être téléchargé sur un support de lecture numérique : tablette, liseuse, iPad ou ordinateur. Certains l'entreposent sur une clé USB. La plupart des logiciels de lecture sont gratuits et facilement téléchargeables sur une tablette (exemple : Adobe Digital Edition, Bluefire reader, etc.). L'installation peut toutefois s'avérer plus ardue sur un ordinateur. Tout dépend de l'ordinateur utilisé et des connaissances informatiques de la personne procédant à l'installation. L'aide d'un informaticien est souvent demandée lors du processus. Les formats de livres numériques les plus répandus sont le PDF et l'EPUB. Plusieurs fichiers numériques sont soumis à un DRM (*Digital Right Management*) appelé verrou numérique protégeant les livres numériques contre les copies illégales. Le verrou limite toutefois, de façon considérable, le format du fichier. Par exemple, Word Q (logiciel de prédiction de mots, reconnaissance vocale et de rétroaction vocale, utilisée avec les élèves en adaptation scolaire) ne fonctionne pas quand il y a un verrou. De plus, la double page ne s'affiche pas. Élément problématique lors de la lecture d'un album, par exemple.





Petit jeu-questionnaire sur l'utilisation du livre numérique en milieu scolaire

1. Le livre numérique est-il soumis à la Loi sur le droit d'auteur ?
Oui. Il n'est pas permis de faire plusieurs copies d'un même titre, c'est-à-dire de télécharger le même titre sur plusieurs supports, par exemple, sur sa tablette et son ordinateur ou sur toutes les tablettes des élèves. Attention, l'école est tenue responsable des copies illégales effectuées.
2. La loi du livre s'applique-t-elle au livre numérique?
Pour l'instant, non. Mais, nous suggérons tout de même, par respect de l'esprit de la Loi, de choisir une librairie agréée de sa région administrative qui facturera l'école.
3. Est-il permis de projeter sur TNI un livre numérique acheté?
Cela dépend de l'autorisation accordée par l'éditeur.
4. Est-il permis de projeter sur TNI un livre emprunté à une bibliothèque municipale?
Non. Les licences accordées aux bibliothèques municipales ont été prévues pour un usage individuel seulement. C'est-à-dire 1 livre = 1 usager.

Comment se procurer des livres numériques?

La mesure 30270 du Plan d'action sur la lecture autorise l'achat de livres numériques, mais deux contraintes s'imposent. Premièrement, pour chaque exemplaire acheté, l'éditeur doit donner son autorisation afin que le livre soit facturé au nom de l'école. Dépendamment de l'usage prévu (TNI, Word Q, iPad, clé USB, etc.), l'éditeur accorde ou non la vente du livre. Toutefois, pour simplifier le processus, les Librairies indépendantes du Québec (LIQ) offrent le service d'ouvrir un compte institutionnel et de demander les autorisations auprès des éditeurs pour l'école¹. Deuxièmement, l'introduction du livre numérique se fait, pour l'instant, au détriment du livre papier. Le livre papier répond encore à de nombreux besoins, mais doit dorénavant partager son budget. Une nouvelle mesure pour le livre numérique permettrait d'enrichir les collections, rejoindre différents publics en plus de créer une demande significative sur le marché. L'offre en livre numérique ne pourra que s'améliorer. Le gouvernement aurait ici un rôle crucial à jouer.

Problématiques liées à la gestion des livres numériques

Une fois le livre numérique acheté, encore faut-il l'entreposer. À la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, le scénario le plus commun est de déposer les livres sur un ou plusieurs iPad. Certains choisiront de les déposer sur un ordinateur, souvent l'ordinateur de l'enseignant. Encore faut-il rendre cet ordinateur accessible aux autres élèves. Certains préféreront mettre un livre sur un port USB. Il faut alors s'assurer que les enseignants et les élèves comprennent les conséquences légales liées au téléchargement des livres. Le livre doit demeurer sur la clé et ne pas être déposé sur aucun autre support. Rappelons que certains formats ne sont pas compatibles avec Word Q. Enfin, en tant que bibliothécaires, nous comprenons que ces mesures sont temporaires et qu'elles ne sont pas viables à long terme. Elles ne permettent pas d'organiser les ressources ni de les rendre accessibles au prêt ni d'émettre des statistiques sur les collections.

¹ Informez-vous auprès de Daniel Grenier, webmestre à la LIQ, à webmestre@livresquebecois.com.





Vers une plateforme de gestion de livres numériques sachant répondre aux besoins des écoles

Compte tenu des problématiques reliées au processus d'acquisition du livre numérique et de gestion de ces livres numériques, il tarde d'offrir en milieu scolaire une plateforme de prêt de livres numériques adapté aux particularités du milieu scolaire. La tâche n'est pas simple. Plusieurs joueurs sont impliqués dans le dossier. Chaque décision doit être entérinée par plusieurs joueurs : De Marque, les éditeurs, les libraires, les créateurs, la GRICS, etc. Nous, bibliothécaires, sommes porteurs de l'utilisation et de l'accès pédagogique à ces ressources. Notre rôle est essentiel dans le dossier. Voici quelques éléments à considérer :

- **Budget.** La question du budget est incontournable. Cette plateforme sera-t-elle centralisée, décentralisée? Considérant les frais d'hébergements et d'installation très importants, je suis d'avis que les écoles bénéficieraient de la centralisation des ressources. Encore doivent-elles allouer une partie de leur budget pour l'acquisition des documents numériques. Une mesure dédiée spécifiquement aux livres numériques s'impose alors.
- **Verrou numérique.** Quelle alternative aux verrous numériques? Rappelons que les DRM limitent considérablement le format.
- **Cantook Station** (plateforme très semblable à pretnumerique.ca conçue pour le scolaire). Si le scolaire tend vers une plateforme semblable à pretnumerique.ca offerte en bibliothèque municipale, il est essentiel de l'adapter à la réalité du milieu scolaire. Pensons à l'installation des logiciels de lecture assez complexe pour les élèves, ainsi qu'au processus de prêt par courriel. Il faut aussi prévoir l'acquisition de tablettes ou de liseuse. Enfin, la formule « un livre pour un usager » est inadéquate en milieu scolaire. Il est essentiel de prévoir la possibilité du prêt simultané. C'est-à-dire, d'emprunter une dizaine de livres en même temps. Il va sans dire que les bibliothèques municipales acquièrent un livre numérique pour cinquante-cinq prêts. Après ce nombre de prêts, les livres doivent être achetés de nouveau. En milieu scolaire, il est indispensable de négocier des licences permettant davantage de prêts.
- **Base de données infonuagique.** Je crois qu'il importe d'envisager sérieusement le développement d'un type de plateforme infonuagique. Cette alternative permettrait d'accéder à une collection de livres dans le nuage à laquelle on accéderait par un nom d'utilisateur et mot de passe. Ce processus simplifierait considérablement l'accès aux ressources numériques. Il s'agit de penser à l'installation des logiciels de lecture ainsi qu'au téléchargement des livres qui peuvent se révéler très ardues pour un élève. De plus, ce type de plateforme permettrait d'accéder facilement à la collection, et ce, à partir de n'importe quel engin supportant internet. L'inconvénient se situe au niveau de l'offre. Nous devenons tributaires des livres offerts.

Actions prises dans les milieux

Quelques initiatives voient le jour au sein des commissions scolaires pour développer une plateforme de prêt. Il s'agit, pour l'instant, de démarches individuelles. Le gouvernement agit uniquement à titre d'observateur et aucun consortium n'est établi.

Vous n'êtes pas sans savoir que la GRICS en partenariat avec DeMarque a proposé un projet pilote aux commissions scolaires du Québec. À ce jour, trois commissions scolaires ont été sélectionnées, dont la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-îles. Ce projet pilote a pour but de tester une plateforme de prêt semblable à celle que l'on trouve en bibliothèque municipale, mais avec la possibilité d'un prêt simultané. Lyne Rajotte de la





Commission scolaire des Mille-Îles a également organisé une rencontre en octobre dernier pour ouvrir les discussions entre le milieu scolaire et celui du livre. Il y avait lors de cette rencontre : L'Association des libraires du Québec, Les Librairies indépendantes du Québec, La GRICS, De Marque, quelques Commissions scolaires ainsi que Daniel Germain du MELS en tant qu'observateur. Un article dans ce présent numéro décrit le résultat de cette rencontre.

En Montérégie, Nancy Lusignan, bibliothécaire à la Commission scolaire des Hautes-Rivières, Carolyn Roy, bibliothécaire à la Commission scolaire Marie-Victorin et moi-même, Viviane Morin, bibliothécaire à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, avons été invitées à présenter l'état de la situation en février dernier aux directions des commissions scolaires de la Montérégie. Nous leur avons exprimé nos inquiétudes, telles que présentées dans cet article. Notre présentation a été très bien accueillie et les directions de la Montérégie ont décidé que le dossier du livre numérique deviendrait une priorité transversale 2014-2015. Par conséquent, chaque commission scolaire développera un dossier de travail commun aux services informatiques, légaux et pédagogiques. Un avis sera également rédigé par la table montérégienne des bibliothécaires et remis aux directions.

À mon avis, il y aurait de gros avantages à travailler en collaboration dans le dossier du livre numérique. Si les commissions scolaires s'unissent et vont chercher l'appui du gouvernement, nous pourrions avoir plus de poids lors des négociations. De Marque exerce un pouvoir de monopole, contre lequel une poignée de commissions scolaires a bien peu d'influence... Il faut craindre l'inflation de leurs prix. Ne sommes-nous pas spécialisés en gestion de l'information? Voilà un beau dossier de bibliothécaires à prendre avant qu'il ne nous glisse entre les doigts. Travaillons de concert avec les autres spécialistes (informaticiens, services juridiques) des commissions scolaires pour offrir un accès aux ressources numériques sachant répondre aux besoins de nos usagers. Il s'agit d'éducation, il s'agit de l'avenir des bibliothèques scolaires, il est temps d'agir!





Résultat d'une consultation sur le livre numérique

Besoin des milieux et développement en cours

Lyne Rajotte, bibliothécaire

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

L'acquisition légale de littérature jeunesse en format numérique est difficile pour toutes les écoles du Québec et nous sommes plusieurs à souhaiter une voie d'acquisition simplifiée et rapide. À l'heure actuelle, il est quasi-impossible de réussir à acheter légalement des livres numériques dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Pour preuve, les sites transactionnels de deux de nos grandes librairies de la province, Renaud-Bray et Archambault, ne permettent pas la vente institutionnelle au milieu scolaire. Tant qu'une entente ne sera pas négociée avec les illustrateurs, les auteurs, les éditeurs, les libraires et tout autre joueur du milieu du livre, nos élèves accéderont à de la littérature jeunesse sous forme numérique hors de nos murs.

Pourtant, les bibliothèques scolaires du Québec ont la chance unique d'accueillir 100 % de leur clientèle potentielle qui est à 100 % captive, ce qui veut dire que tous les élèves du Québec doivent fréquenter une école, lire et fréquenter leur bibliothèque scolaire. Malgré cette enviable position, les bibliothèques scolaires du Québec sont à la remorque de leurs vis-à-vis municipale, collégiale et universitaire sur l'offre en livres numériques. Une situation choquante et difficile à vivre au quotidien.

Ainsi, le grand défi est de mettre fin à une forme de fracture numérique qui se creuse entre la réalité des élèves à l'école et hors de ses murs. Nos écoles doivent pouvoir acquérir de la littérature jeunesse sous forme numérique de manière institutionnelle, c'est-à-dire avec un filigrane (quand il y en a un), une facture au nom de l'école et par le biais d'une librairie autorisant une vente numérique autre que pour un usage privé. Ça semble si simple!

Avant de poursuivre, précifions que le milieu scolaire doit vivre avec un grand absent dans le dossier, soit le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et son inestimable leadership. Il est inusité qu'un dossier de cette importance soit piloté par une poignée de bibliothécaires et de gestionnaires, mais le MELS ne l'a toujours pas pris en charge, c'est ainsi! Je reste persuadée que d'ici peu, le MELS prendra la responsabilité qui lui revient, bénéficiant du travail de défrichage accompli par tous.

Le début de mes démarches afin d'acquérir du livre numérique remonte à mars 2012. Une fois que j'ai eu compris qu'il n'y avait pas de moyens légaux pour en acheter, j'ai entrepris des démarches pour tenter d'y arriver. Tout d'abord, il m'a fallu essayer d'identifier tous les acteurs avec qui négocier et arriver à déterminer un ordre dans les actions à prendre. Ma prémisse de départ ne comprenait que les éditeurs, les libraires et la commission scolaire. Pendant presque un an, il m'a semblé être dans une roue tournante où toujours il aurait fallu que je parle à X « avant » ou que je parle à Y « après », mais chose certaine il manquait toujours de l'information à ma conversation. À la longue, les difficultés m'ont fait comprendre qu'il n'y aurait pas qu'une seule entente, mais plusieurs. J'ai aussi compris qu'il n'y avait pas que trois acteurs comme je le concevais au départ et il m'a semblé nécessaire d'ajouter les illustrateurs, les auteurs, la GRICS, De Marque, éventuellement le MELS et, peut-être bien, Bibliothèque et Archives





nationales du Québec (BANQ). Ouf! Sur certains fronts les discussions sont bien avancées, sur d'autres rien n'est débuté.

C'est en septembre 2013 que la première vraie percée a eu lieu. Par la voie d'un lac-à-l'épaule organisé par les Librairies indépendantes du Québec (LIQ), une ouverture s'est faite, du moins avec ce partenaire, afin que des discussions officielles s'amorcent. Plus d'une année de pression amicale et de harcèlement sympathique arrivait à terme.

Afin de bien me préparer à une rencontre qui se tiendrait au cours de l'automne, un appel à tous a été lancé aux bibliothécaires membres du groupe Google BiblioOct2009 pour qu'ils participent à un document interactif. L'appel à tous visait à connaître plus largement les besoins du milieu scolaire, me questionnant sur l'universalité des besoins relevés dans notre commission scolaire (CS) et la projection de développement que nous envisagions : est-ce que les milieux des collègues ont les mêmes besoins que le nôtre? Est-ce que les collègues arrivent à bien identifier leurs besoins? Est-ce que nous avons tous le même regard sur la situation? Est-ce qu'une CS serait arrivée à une solution sans que nous soyons au courant? Etc.

Dans le document interactif, la première partie se présente en un tableau à deux colonnes contenant des assertions de départ ayant pour thème les besoins du milieu scolaire. Le but était d'alimenter la discussion et de s'assurer qu'un maximum de points soit abordé, tentant de faire le tour de la question. Les collègues étaient invités à poser des questions et faire des affirmations dans la colonne de gauche et l'espace de droite était réservé aux commentaires, à la discussion.

En deuxième partie, le document souhaitait réunir la description du développement actuel des acquisitions numériques dans les CS et les difficultés rencontrées. Il a été demandé aux bibliothécaires de raconter leur expérience. Le présent article ne tient pas compte de cette deuxième partie.

Voici le résultat de cette généreuse contribution à laquelle ont participé des bibliothécaires de 20 commissions scolaires et de 2 écoles secondaires privées.

Les besoins des milieux

Clientèle – Qui sont nos usagers?

L'affirmation imposée au départ statuait que nous avons deux clients distincts aux besoins dissemblables, l'élève et l'enseignant. L'apport des collègues a clairement démontré que notre clientèle est plus nuancée que cela. Nous avons d'abord à différencier nos deux ordres d'enseignement, le primaire et le secondaire. Ensuite, nous avons une clientèle adulte qui comprend les enseignants, mais aussi toute la gamme de professionnels (conseiller pédagogique, bibliothécaire, psychologue, etc.). Chez l'élève, nous avons à distinguer la clientèle régulière et la clientèle handicapée ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDA). Ainsi, selon la clientèle, les besoins diffèrent, donc influent sur la circulation des documents : les emprunts par les élèves et par les enseignants, l'emprunt de type collectif et l'emprunt de type individuel.





Les besoins en lecture numérique

À mon sens, ce point a été le plus intéressant à voir évoluer au gré des participations. Savoir, ressentir, être certaine que les besoins en milieu scolaire diffèrent du milieu des bibliothèques publiques et arriver à formuler le tout clairement était un défi que je relevais difficilement. L'apport pertinent des collègues et la richesse des contributions étaient passionnants à suivre.

Il se dégage que dans nos milieux nous avons à servir des besoins en lecture de type autonome et ceux à caractère pédagogique. La lecture autonome est facile à comprendre et à mettre en œuvre : notre usager emprunte le livre qu'il désire, au moment qu'il le souhaite et le lit (ou non) sans devoir rendre compte de sa lecture à personne. Son emprunt est libre. La lecture à caractère pédagogique nous diffère totalement du milieu municipal et représente le pain et le beurre du milieu scolaire : l'élève doit apprendre à lire et à devenir un lecteur autonome. Pour ce faire, toute l'année scolaire est ponctuée par des centaines d'actions mises en place par l'enseignant menant à cet apprentissage et à cette autonomie chez l'élève.

Tout d'abord, considérons les lieux de lecture. Notre élève doit pouvoir accéder à son livre numérique en plusieurs endroits : dans la classe, dans la bibliothèque, dans le local informatique, à la maison, au service de garde, etc. Contrairement à l'adulte, il aura à utiliser un grand nombre d'outils de lecture différents au cours de la journée et peu de ceux-ci lui appartiennent en propre.

Ensuite, le temps d'emprunt. Selon l'usage du livre que doit en faire notre clientèle, le temps d'emprunt diffère grandement. D'un côté, l'élève fera de la lecture autonome. Pour le primaire, par exemple, l'emprunt d'un à deux livres par semaine est un usage fréquent. Dans un deuxième temps, l'élève doit faire de la lecture dans le cadre de ses apprentissages en classe. Il aura à emprunter un livre pour une plus longue période et la réservation du titre par un pair avant la fin de son projet pourrait être contraignante.

Concernant l'enseignant, dans le cadre d'un projet il peut désirer retenir un ou des titres pour une date déterminée dans l'année scolaire, empêchant tout emprunt avant ce moment. Aussi, un ensemble de livres répondant à un élément spécifique du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), par exemple le thème de la Nouvelle-France, pourrait nécessiter des emprunts et des retours journaliers entre les élèves et les classes durant une période déterminée, plus ou moins longue. Ensuite, le phénomène de la série-classe où tous lisent le même titre en même temps à un moment précis durant un temps déterminé. Au secondaire, cette situation est souvent complexe à mettre en œuvre parce que l'enseignant a plus d'un groupe où il dispense le même enseignement, au même moment. Les besoins du cercle de lecture exigent les mêmes flexibilités d'emprunt que pour la série-classe.

Ainsi, que l'on soit enseignant ou élève, la période d'emprunt peut aller de quelques heures à plusieurs semaines. Malheureusement, selon l'objectif poursuivi et le projet en cours, l'emprunt de certains titres sera artificiellement gonflé au détriment d'autres. La lecture pédagogique se décline à l'infini grâce à la multiplicité des projets. Le souhait des techniciens en documentation et des bibliothécaires est que le livre jeunesse soit au cœur de la planification de l'enseignant et le format numérique vient faciliter cette intégration.

Finalement, de façon éparse, certains collègues ont relevé différents besoins à considérer :





- Une plate-forme permettant aux enseignants de suivre le répertoire de lecture de leurs élèves;
- Lecture à l'aide d'outils technologiques (TNI, liseuse, tablette, etc.) favorisant, entre autres, le traitement de texte et l'annotation;
- Une offre en documentation professionnelle et en matériel didactique;
- La possibilité à l'enseignant et au professionnel de pouvoir explorer les livres pour cibler les meilleurs titres selon des besoins particuliers;
- Pouvoir projeter les livres numériques sur le tableau numérique interactif (TNI);
- Que le format des livres permette l'usage d'un logiciel de synthèse vocale par un élève HDAA, par exemple.

Achat ou prêt?

Comme rien n'est encore offert pour le milieu scolaire et que tout est à construire, nous pouvons nous questionner très librement et sans contrainte. Il semble exister deux voies de développement :

1. **Achat** (c'est-à-dire qu'il y a pérennité des acquisitions)

Voulons-nous acheter nos livres numériques comme le font actuellement les particuliers, être « propriétaire » de ces fichiers et en gérer l'emprunt comme bon nous semble? Si nous retenons cette voie, nous devons parallèlement développer des modalités sans faille permettant le paiement des ayants droits auprès des illustrateurs, auteurs et éditeurs;

2. **Prêt** (c'est-à-dire que nos acquisitions ont une durée limitée, soit par un nombre de prêts ou par une limite de temps)

Désirons-nous offrir du livre numérique à nos usagers sous forme de prêt à la manière de BANQ et des bibliothèques publiques? D'entrée de jeu, cette voie semble plus facile à suivre puisque les sillons ont été tracés par nos collègues des autres milieux, mais cela ne signifie pas que c'est une voie qui est facile à implanter en milieu scolaire et qui peut se reproduire à l'identique.

Qu'importe où notre réflexion nous mène, les bases de celle-ci doivent inclure les impératifs suivants :

- Notre milieu veut offrir du livre numérique dans un cadre légal;
- Nous voulons payer tous les droits associés à nos achats;
- Nous voulons contrer le piratage des fichiers;
- La voie en place doit mettre fin aux mauvaises pratiques ayant présentement cours dans les écoles.

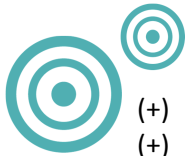
En octobre 2013, au moment de la consultation, les discussions et réflexions autour de la meilleure voie de développement à instaurer en milieu scolaire étaient à leurs premiers balbutiements. Les contributions au document collaboratif ne permettaient pas de dégager de lignes directrices, tout au plus avons-nous pu énumérer les éléments positifs et négatifs de chacune des voies. Plusieurs mois se sont écoulés depuis, certaines réponses à nos questions sont apparues, des perceptions erronées furent rectifiées, des espérances éteintes, etc.

Pour faire honneur à nos premières démarches dans ce dossier, je tiens à partager l'arrêt sur image que l'énumération ci-dessous nous renvoie. Voici le résultat de la collaboration de tous :

Univers « achat »

(+) Nous sommes propriétaires du livre acheté





- (+) Si licence multi-utilisateur, l'utilisation simultanée est possible
- (+) Centralisation des achats (si dépôt sur un portail)
- (+) Pas de traitement matériel ni de réparation
- (+) Possibilité d'acheter aussi des titres anglais.

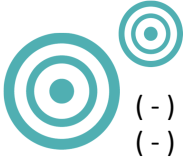
- (-) Facilité de piratage (copie illégale)
- (-) Où déposer ces achats dans nos CS? La clé USB est insatisfaisante
- (-) Manque d'uniformité chez les éditeurs (acquisition et utilisation)
- (-) Pas d'indication claire quant aux usages autorisés (individuels/ institutionnels)
- (-) Offre limitée, peu de titres en version numérique
- (-) Peu de documentaires
- (-) Le type de PDF n'est pas spécifié (on sait si le PDF est ROC (reconnaissance optique de caractères) qu'en le testant)
- (-) Pas d'uniformité dans le fonctionnement
- (-) Deux taxes sur le livre numérique
- (-) Pas d'information sur le type de fichier et son support optimal
- (-) Un éditeur offre parfois une même série en différents formats
- (-) Les achats semblent impossibles à migrer. Comment faire passer une acquisition déposée dans un univers vers un autre? (Sony, Kobo, Mac, etc.)
- (-) Contrôle serré et sécurisé quasi impossible.

Univers « prêt »

- (+) Permet l'expérimentation et évite de mauvais achats
- (+) Pas de frais de retard. Gestion automatique
- (+) Accès au livre en tout temps, pas seulement à la période hebdomadaire de bibliothèque attitrée
- (+) Pas de gestion de livres perdus ou abîmés
- (+) Les livres qui nous seront offerts seront automatiquement autorisés en milieu scolaire. Pas de négociation titre par titre.
- (+) Si sans frais d'hébergement ou que ceux-ci sont « raisonnables »
- (+) S'il y a une assurance dans la pérennité de la plateforme d'hébergement
- (+) Si on peut utiliser nos droits de prêt de manière simultanée
- (+) Si on peut se procurer un livre associé à un bouquet d'emprunt
- (+) Le processus de réservation est rapide et non arbitraire
- (+) Mise en commun de tous les titres à travers les catalogues collectifs (?)
- (+) Pour les CS avec GRICS, souhaitons un accès direct via le catalogue
- (+) Pour les CS sans catalogue de GRICS, l'accès par une plateforme externe est nécessaire (FGB/Plurilogic, Coba, etc.)
- (+) Permettrait le développement de licences annuelles pour les manuels scolaires...si les élèves ont un appareil personnel, évidemment!
- (+) Ressources en ligne de titres anglais.

- (-) Plateforme à la GRICS pas prête (à notre connaissance)
- (-) L'accès à une plateforme extérieure au catalogue est complexe, surtout lors de la première utilisation. Notre clientèle est jeune et nécessitera beaucoup d'accompagnement
- (-) La clientèle jeunesse en milieu municipal (emprunt numérique) est très marginale. Peu de jeunes seront des usagés déjà formés





- (-) Si les frais d'hébergement sont exorbitants
- (-) Si nous n'accédons plus à nos acquisitions de manière brutale
- (-) Si on nous offre un service du type une licence = un prêt
- (-) Crainte que l'offre reste mince
- (-) Acquisition d'une licence nous donnant un droit de prêt, le livre ne nous appartient jamais.

Enfin, pour clore ce point je désire exprimer un commentaire personnel. J'estime que la difficulté que nous avons à déterminer une voie de développement ne provient pas uniquement du milieu scolaire, mais aussi du milieu du livre : on doit clairement nous dire ce qu'est un livre numérique! Banalité, question idiote? Pas du tout! Toute l'actualité entourant la Commission de la culture et de l'éducation sur la Règlementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques qui a eu lieu en août et septembre 2013, montrait majoritairement que le livre était un bien ou un produit culturel à part. On ne définissait pas différemment le livre imprimé de sa version numérique. Si c'est le cas, nous pouvons espérer acheter et utiliser les livres numériques comme nous le faisons dans l'univers imprimé. Pourtant, toutes les discussions qui ont cours depuis l'automne dernier avec les acteurs hors commission scolaire supposent que le livre numérique n'est pas un bien ou un produit culturel, mais plutôt un service. C'est un point de vue qui est répandu, en voici un exemple :

If treating ebooks like physical books is beginning to feel a bit like trying to push a square peg through a round hole, that feeling is confirmed by the the letter of the law. In a legal sense ebooks aren't goods. That's why the right of first sale-doctrine doesn't apply to them, which in plain English means that you can't do what you want with an ebook just because you payed for it. Instead ebooks are considered services, and services are licensed on terms that need to be negotiated between the licensor and the licensee.

Ce manque de clarté pour le marché québécois empêche les discussions fructueuses et la cohérence dans notre recherche d'une voie de développement. Quand les acteurs du milieu du livre auront défini clairement ce qu'est un livre numérique, nous pourrons mieux cerner la voie à suivre.

Opinion sur le Digital Right Management (DRM)

Dans le document collaboratif, les collègues étaient questionnés sur la question des verrous numériques, le DRM d'Adobe en particulier. Ce dernier est celui choisi et mis sur les livres offerts en prêt par BANQ et les bibliothèques publiques. Aucune solution n'émerge de la consultation, si ce n'est que nous sommes tous d'accord qu'il faut se prémunir de la copie illégale.

Nous avons relevé que l'avantage premier du DRM d'Adobe est qu'il décourage/empêche le piratage. Le second avantage est qu'Adobe est le seul à offrir la chronodégradabilité (la compagnie est créatrice et le seul fournisseur) des documents empruntés, c'est-à-dire que le fichier numérique est accessible à un usager pendant un nombre limité de jours et qu'il devient illisible par la suite pour cet emprunteur. Enfin, Adobe offre un verrou numérique fonctionnant sur tous les types d'appareils.

Les éléments négatifs, quant à eux, étaient nombreux :

- (-) Contraignants
- (-) Personne n'aime, une autre voie sécurisée s'offre-t-elle?
- (-) Coût prohibitif d'ADOBE pour de la littérature jeunesse (10¢/prêt)





- (-) La majorité de nos élèves n'ont pas l'âge requis pour avoir un ID Number d'ADOBE (13 ans et plus)
- (-) Gestion de la facturation qui peut être difficile : facture école ou facture CS? Aussi, comment faire accepter à nos gestionnaires une facture arrivant deux fois par année dont le montant est complètement imprévisible?
- (-) Cet argent s'en va directement aux États-Unis, rien ne reste au Québec.

Type de fichiers

Il y a eu peu de commentaires, mais nous avons au moins une voix affirmée pour le format ePub.

Supports de lecture

Les interventions au document collaboratif montrent qu'unaniment nous ne souhaitons pas en privilégier. Nous souhaitons que nos usagers puissent accéder à leurs emprunts numériques sur les appareils de l'école et leurs appareils personnels. Que les documents numériques puissent s'emprunter et se lire via un TNI, une liseuse, une tablette, un portable, un téléphone intelligent, un poste fixe ou toute autre percée technologique à venir.

Nous devons coexister avec les environnements supportés par nos services informatiques respectifs et avec les environnements existants chez nos élèves. Dans le système scolaire québécois, le TNI est la seule variable commune et incontournable puisqu'il est prévu qu'en juin 2016 toutes les classes du Québec soient équipées d'un tel appareil. Pour le reste, tout est possible! Plusieurs d'entre nous auront à développer autour de la pratique BYOD (bring your own device) qui permettra à l'ensemble de la communauté d'apporter leurs appareils personnels à l'école. La mise en place d'une telle pratique apporte son lot de questions légales et de défis en formation.

Rencontre du 30 octobre 2013

À l'origine, cette consultation se faisait en vue d'une réunion exploratoire entre des bibliothécaires scolaires et des libraires. Nous avons lancé plusieurs invitations supplémentaires afin d'enrichir la rencontre, dans le but d'implanter et de faciliter l'acquisition de livres numériques en milieu scolaire. Pour cette première rencontre, notre souci premier n'était pas le contenu à offrir, mais les aspects techniques à mettre en place entre tous les joueurs. La rencontre s'est tenue dans les locaux de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le 30 octobre 2013 de 9 h à midi. Les gens présents étaient :

- Serge Poulin (libraire et président de l'ALQ)
- Luc Lavoie (libraire et vice-président de l'ALQ)
- Yves Guillet (libraire et président des LIQ)
- Dominique Lemieux (DG des LIQ)
- Clément Laberge (De Marque)
- Daniel Germain (MELS, N.B. en tant qu'observateur)
- Julian Taylor (bibliothécaire et MELS, N.B. en tant qu'observateur)
- Pierre Drouin (Grics)
- Éline Julien (Grics)
- Nathalie Tremblay (Grics)
- Brigitte Moreau (bibliothécaire, CSPI)
- Marilyne Côté (bibliothécaire, CSDM)





- Karl Mauboussin (bibliothécaire, CSDM)
- Lyne Rajotte (bibliothécaire, CSSMI)

Essentiellement, il est ressorti qu'il y avait un besoin d'automatiser la vente et le prêt de livres numériques. Pour le moment, beaucoup de demandes ponctuelles sont faites à Rue des libraires et la gestion des demandes est entièrement manuelle. Il a été relevé que le défi n'est pas technique, mais bien légal. On doit pouvoir arriver à encadrer la pratique au niveau des droits et avoir une vision générale du fonctionnement avec, probablement, un contrat-cadre et des ententes particulières. Des échanges ont concerné les verrous numériques, dont le DRM d'Adobe :

« Il existe des alternatives au verrou numérique "User ID" d'Adobe, qui nécessite la création d'un compte par chaque usager. Parmi celles-ci, nous avons évoqué l'approche "Vendor ID", toujours d'Adobe, qui ne requiert pas cette identification personnelle. Elle comporte certains inconvénients (et des coûts d'implantation qui restent à évaluer), mais permettrait vraisemblablement un fonctionnement mieux adapté à la réalité scolaire. Le consortium Radium travaille d'autre part sur le projet LCP (Lightweight Content Protection), qui doit éventuellement offrir de véritables alternatives aux verrous numériques d'Adobe, mais les résultats de ce projet ne sont pas attendus à court terme. »

Enfin, il a été conseillé aux bibliothécaires scolaires de s'organiser afin de cibler une ou deux priorités dans nos besoins, d'exprimer le tout le plus simplement possible et de façon stratégique.

En guise de conclusion

Cette consultation a permis de collectivement et exhaustivement nommer les besoins du milieu scolaire et d'entrevoir les visions différentes que nous avons sur le développement numérique à venir dans chacun de nos milieux. Ce constat a été aidant pour la rencontre du 30 octobre 2013, mais paralysant pour la suite des événements : comment concilier tout ça ?

Après la rencontre du 30 octobre, ma gestionnaire s'est activement impliquée dans le dossier facilitant ainsi toutes les démarches à exécuter dans la commission scolaire. Chez nous, l'élément gagnant pour l'avancement de ce dossier est le Comité des ressources numériques qui est composé comme suit :

- Une conseillère pédagogique du STI ;
- Un gestionnaire du STI;
- Une bibliothécaire du SFGJ ;
- Une gestionnaire du SFGJ;
- Se rajoutent pour des points spécifiques:
- La directrice du STI;
- Une avocate de la DACC ;

Dès l'instant où le dossier du livre numérique a été l'affaire de plus d'une personne et de trois services, il a fallu harmoniser notre vision à tous. Notre voie de développement doit bien encadrer l'arrivée du livre numérique de littérature jeunesse, mais aussi être cohérente avec l'arrivée prochaine des manuels scolaires numériques. La chaîne d'acquisition et de prêt doit être légalement impeccable et notre cadre financier rigoureusement respecté. Le Service des technologies de l'information a une vision d'avenir du développement de tout





l'univers informatique de la CS et nous devons respecter les paramètres qui nous sont soumis.

L'action la plus importante qui a été faite après le 30 octobre est la première rencontre avec le directeur général et le président du conseil d'administration de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) en décembre 2013. Cette rencontre nous a permis d'expliquer l'utilisation des livres en milieu scolaire, les besoins que nous avons et les difficultés rencontrées. En retour, les craintes qu'avaient les illustrateurs, écrivains et éditeurs nous ont été expliquées. Même si nous avons pu soumettre une proposition de développement à long terme, nos énergies se sont concentrées sur la mise en place d'un projet pilote de six mois orchestré par la GRICS et son catalogue REGARD. Afin que toutes les parties puissent expérimenter l'arrivée du livre numérique en milieu scolaire sans que les conditions déjà acceptées par les éditeurs aient à être renégociées, nous avons accepté de vivre le projet pilote sous les mêmes conditions que BAnQ et les bibliothèques publiques à l'exception du prêt simultané. Nous désirons dès le projet pilote pouvoir expérimenter le prêt simultané, ce qui signifie que le nombre de prêts associés à un fichier numérique peut s'écouler de façon concomitante et non pas consécutivement seulement (nous pourrions avoir d'un seul coup 55 emprunteurs d'un même livre pour trois semaines). Aussi, nous acceptons d'expérimenter avec un minimum de trois éditeurs dans la sélection de six que nous avons soumis. À ce jour, toutes nos énergies sont concentrées sur la mise en place de ce projet pilote à venir. Au moment d'écrire ces lignes (avril 2014), l'ensemble des acteurs accepte les conditions du projet, il ne reste qu'à libeller légalement les ententes entre nous tous.

Mais après ce projet pilote, que se passera-t-il?

Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement Marie-Pascale Morin, gestionnaire du groupe Google BiblioOct2009, qui, pour rendre disponible le document interactif à l'ensemble des abonnés du groupe, a dû entrer une centaine d'adresses courriel, une à une, dans un délai très court.

Je tiens à remercier chaleureusement les collègues de vingt commissions scolaires et de deux écoles secondaires privées qui ont participé au document interactif. Ce portrait profite à tous.

Écoles :

Marie-Clarac, École (secondaire_privée)
Sainte-Anne de Lachine, Collège (secondaire_privée)

Commissions scolaires :

Affluents, CS des (École JBM_secondaire)
Chênes, CS des
De La Jonquière, CS
Draveurs, CS des
English-Montreal, CS
Grandes-Seigneuries, CS des
Hautes-Rivières, CS des
Kamouraska-Rivière-du-Loup, CS de
Laurentides, CS des
Marie-Victorin, CS
Montréal, CS de





Patriotes, CS des
Phares, CS des
Pointe-de-l'Île, CS de la
Rivière-du-Nord, CS de la
Saint-Hyacinthe, CS de
Seigneurie-des-Mille-Îles, CS de la
Trois-Lacs, CS des
Val-des-Cerfs, CS du
Vallée-des-Tisserands, CS de la





Le prêt du livre numérique tel qu'offert dans les bibliothèques municipales peut se vivre à l'identique en milieu scolaire?

Lyne Rajotte, bibliothécaire

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ainsi que plusieurs bibliothèques publiques québécoises offrent du livre numérique en prêt à leurs abonnés. Les conditions derrière cette offre numérique sont-elles transférables dans le milieu scolaire? La consultation publique menée en octobre 2013 auprès des bibliothécaires scolaires membres du groupe Google BiblioOct2009, nous fournit quelques éléments de réponse. La consultation avait pour but de déterminer les besoins du milieu scolaire en lecture numérique et se présentait comme un document collaboratif disponible par l'intermédiaire de la suite bureautique WEB, Google documents.

Nous avons dégagé que nos milieux servent des besoins en lecture autonome et en lecture pédagogique. Par lecture autonome, nous entendons que l'élève a le choix de lire le livre qui lui plaît, librement et sans contrainte, sans devoir rendre compte de sa lecture à personne. Ce type d'usage ressemble à ce qui se vit en bibliothèque municipale. Par lecture pédagogique, nous entendons tous les types de lecture associés aux centaines d'actions mises en place par les enseignants qui mèneront, dans un premier temps, à l'apprentissage de la lecture et, au fil du parcours scolaire des élèves, au développement d'excellents lecteurs. Ce type d'usage est unique et propre à notre milieu, il est au coeur de toute la vie scolaire. La lecture pédagogique nous différencie et nous n'avons pas à nous excuser de cette singularité. Les techniciens en documentation et les bibliothécaires scolaires ont un rôle exceptionnel à jouer en s'assurant, par exemple, que la littérature jeunesse soit constamment au coeur des projets de lecture des élèves.

Pour répondre à la demande en lecture autonome, les conditions derrière l'offre numérique des bibliothèques publiques pourraient être transférables en milieu scolaire: un élève emprunte un livre disponible qui lui plaît, en fait la lecture, le retourne ou profite au maximum du temps attribué. Facile!

Par contre, pour répondre aux besoins de lecture pédagogique, plus rien ne va! La multiplicité des projets perturbe tout :

- certains sont courts, d'autres de longue haleine;
- certains se vivent en classe, d'autres en sous-groupes dans des lieux divers, au local informatique, au service de garde, à la maison, etc.;
- parfois plusieurs élèves de plusieurs classes se partagent un corpus de livres à plusieurs reprises durant quelques jours;
- l'enseignant peut avoir besoin de projeter sur tableau numérique interactif (TNI) un livre pour un apprentissage, celui-ci retourne entre les mains d'un élève, est projeté à nouveau, etc.;
- selon l'endroit où il se trouve, l'élève aura à utiliser un grand nombre d'outils de lecture différents au cours de la journée et très peu de ceux-ci lui appartiendront en propre;
- selon les projets, un livre peut être nécessaire pour aussi peu qu'une heure et aussi longtemps qu'une année. Le temps d'emprunt est tout simplement imprévisible.

Je pense que cette énumération démontre assez clairement que les conditions de prêt





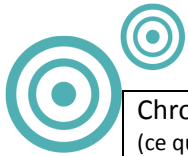
numérique à BAnQ et dans les bibliothèques publiques ne pourront servir adéquatement les besoins du milieu scolaire.

Une fois que cela est dit, quelle est la solution? À ce jour, je n'ai pas trouvé la voie de développement idéale, mais je cherche fort! Ci-dessous, je décline l'avancement de mes cogitations qui j'espère suscitera réflexions et commentaires. Il ne s'agit que d'une proposition parmi d'autres, rien de plus!

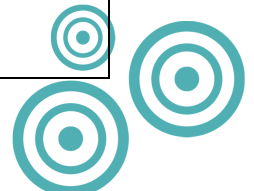
Du côté gauche du tableau, je décortique les conditions de prêt en cours à BAnQ et en bibliothèque publique. Du côté droit, je commente et tente de proposer une solution envisageable pour le milieu scolaire en tenant compte des contraintes humaines, budgétaires, organisationnelles et informatiques de mon propre milieu. Réfléchissons ensemble!

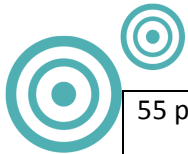
Milieu municipal	Milieu scolaire
Verrou numérique d'Adobe	<p><u>Réactions</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'abonné doit obtenir un identifiant d'Adobe. La majorité de notre clientèle est exclue, car il faut avoir plus de 13 ans;▪ Adobe exige des frais de 10¢/prêt;▪ Facturation deux fois par année (montant impossible à prévoir);▪ L'argent est envoyé aux États-Unis, aucun réinvestissement au Québec;▪ Nous ne sommes pas opposés au concept du verrou numérique, mais à celui d'Adobe. <p><u>Solutions possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Suivre l'évolution du Radium LCP;▪ Suivre l'évolution du Vendor ID d'Adobe;▪ Voir si d'autres pistes s'offrent à nous.





<p>Chronodégradabilité (ce qui veut dire que le fichier numérique est accessible à un usager pendant un nombre limité de jours et qu'il devient illisible par la suite pour cet emprunteur)</p>	<p><u>Réactions</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nous comprenons qu'il semble y avoir deux problématiques : il s'agit d'une technologie exclusive à Adobe et une technologie associée à de l'emprunt « machine » (c'est-à-dire que le livre est lisible sur le ou les appareils où ils ont été téléchargés);▪ Ce concept est intéressant, mais dans un univers où la durée de l'emprunt est si variable, est-ce souhaitable?;▪ Si les emprunts que nous offrons ne sont pas chronodégradables, comment peut-on s'assurer du retour d'un document? <p><u>Solutions possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Est-ce que d'imposer un nombre limité de prêts à nos usagers suffirait à les discipliner?;▪ Est-ce qu'établir une ou des dates prédéterminées pour que nous puissions vider entièrement les dossiers de nos usagers serait une avenue intéressante?
<p>Enregistrement « machine » (c'est-à-dire que l'emprunt doit se télécharger sur chaque appareil utilisé. Dans le premier 24 h de l'emprunt, l'usager peut faire autant de téléchargement qu'il le désire. Note : j'ai testé jusqu'à 15 téléchargements consécutifs et je n'avais toujours pas un message de contrainte.)</p>	<p><u>Réactions</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Non souhaitable, voire utopique;▪ L'élève aura à utiliser un grand nombre d'outils de lecture différents au cours de la journée et très peu de ceux-ci lui appartiendront en propre : en classe, au local informatique, au service de garde, dans sa (ou ses) maison(s), etc.;▪ Télécharger une fois un livre numérique pour une très jeune clientèle sera laborieux, le faire sur tous les appareils qu'elle utilise est-ce réellement envisageable?▪ Une adresse courriel générique où tous les élèves d'une même classe auraient le mot de passe, permettrait un seul prêt de livre pour une classe entière d'utilisateurs? <p><u>Solutions possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Streaming (lecture en continu);▪ Nous sommes plusieurs à souhaiter que les élèves puissent accéder à leurs emprunts numériques sur les appareils de l'école le jour et leurs appareils personnels le soir ... et ce facilement!





<p>55 prêts par livre numérique</p>	<p><u>Réactions</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Nous aurons majoritairement du livre jeunesse, peu de littérature adulte. Le nombre de pages est vraiment moindre, le temps de lecture relativement rapide;▪ Notre clientèle n’emprunte pas toujours les livres pour « lire »;▪ Comme expliqué en introduction, la lecture pédagogique impose un contexte particulier qui n’a pas d’équivalent en milieu municipal. <p><u>Solutions possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Respect de notre singularité;▪ Le double par rapport au milieu municipal, soit 110 prêts par livre numérique.
<p>Un livre = un prêt à la fois (les emprunts sur un livre ne peuvent s’écouler qu’un usager à la fois)</p>	<p><u>Réactions</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Non souhaitable, voire irréaliste;▪ Nous ne comprenons pas en quoi est-ce une perte pour l’éditeur (auteur/illustrateur) que la totalité des prêts s’écoule d’un seul coup? <p><u>Solutions possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Prêts simultanés, ce qui signifie que le nombre de prêts associés à un fichier numérique peut s’écouler de façon concomitante et non pas consécutivement.





Si l'institution désire avoir plus d'un lecteur consécutif, elle doit acheter plusieurs fichiers numériques d'un même livre.

Si l'institution désire avoir plus de 55 prêts sur un livre, elle doit acheter des copies supplémentaires du fichier numérique.

Réactions

- Pourquoi?
- Il n'y a aucune raison de soumettre un fichier dématérialisé aux conditions de son équivalent physique quand les possibilités techniques s'offrent à nous pour un résultat identique.

Solutions possibles

- On achète le nombre de prêts désirés par fichier numérique. **La CS possède en tout temps un seul fichier d'un même livre.**

Par exemple :

1 fichier numérique d'un livre à 10\$ est automatiquement associé à 110 prêts. Cela revient à 9,1¢/prêt pour ce livre.

Une petite CS peut acquérir une copie de base avec ses 110 utilisations déjà associées ($9,1¢ \times 110 \text{ prêts} = 10,01\$$).

Une grosse CS peut, quant à elle, acheter 1500 prêts d'un coup ($9,1¢ \times 1500 \text{ prêts} = 139,50\$$).

Deuxième exemple :

1 fichier numérique d'un livre à 24,95\$ est automatiquement associé à 110 prêts. Cela revient à 22,68¢/prêt pour ce livre.

Par exemple, une CS peut acheter 400 prêts d'un coup ($22,68¢ \times 400 \text{ prêts} = 90,72 \$$)

- Cette façon de faire serait adéquate pour les petites CS comme pour les plus grosses, pour les CS qui désirent centralisées les achats numériques comme pour les CS qui préféreront que cette gestion revienne à chacune de leurs écoles;
- Cette façon permet une gestion des fichiers numériques avec un minimum de personnel.





<p>Le fichier numérique du livre coûte environ 75 % de son équivalent papier (il s'agit d'une moyenne, la réalité est plus nuancée)</p>	<p><u>Réactions</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ En accord;▪ Si nous estimons que la situation du Québec ressemblera éventuellement à la réalité américaine, nous pouvons nous attendre à ce que cette condition soit modifiée lors des prochaines négociations de BANQ et des bibliothèques publiques. <p><u>Solutions possibles</u></p> <ul style="list-style-type: none">▪ Évidemment, nous désirons avoir le même avantage, mais nous accepterions de payer jusqu'à 100 % de la version imprimée. Pas un seul % de plus, par contre.
---	--

Pour amorcer notre processus de réflexion, il peut être facilitant de partir de ce qui est connu. Décortiquer les conditions, permuter les milieux pour se projeter et évaluer la faisabilité de l'offre sont un point de départ, mais est-ce que l'ensemble de ces pistes de solution constitue une voie de développement satisfaisante? Avez-vous des avenues intéressantes en vue? Comment envisagez-vous ce développement numérique qui est à nos portes? J'aimerais vous entendre, merci de partager.

À titre informatif, afin de se donner un cadre de réflexion stable, voici les prémisses qui ont guidé les discussions dans mon milieu :

- Démontrer clairement la plus-value de l'utilisation de la version numérique sur son équivalent papier;
- Tenir compte du contexte humain, budgétaire, organisationnel et informatique de la CS;
- Que tout du long, la voie empruntée soit légale, de la première démarche jusqu'au paiement des ayants droits;
- Que la voie de développement puisse s'importer partout et ne causer aucun préjudice dans aucune CS;
- Que financièrement, il n'y ait pas un écart trop grand entre choisir la voie numérique plutôt que son équivalent papier.





La stratégie des petits pas

**Nadine Beaudin, bibliothécaire conseillère
Commission scolaire Riverside**

Je travaille à la Commission scolaire Riverside depuis 2011. Au moment de mon embauche, la question de l'intégration des technologies et de l'offre de ressources numériques dans nos bibliothèques n'était pas à l'ordre du jour. En fait, on parlait de loin dans ce dossier... À mon grand désespoir, j'ai rapidement constaté que notre outil de travail principal, soit notre logiciel de gestion de bibliothèque n'en était pas vraiment un. Nos écoles utilisaient Filemaker, une espèce de super Excel, qui avait été adapté pour pouvoir faire un « catalogue » et du prêt. Aucun catalogue Web n'existait pour qu'on puisse enseigner la recherche aux élèves. Moi qui avais travaillé avec des logiciels performants auparavant et ayant aussi été chargée de projet pour des conversions de systèmes dans le milieu des bibliothèques publiques, je ne pouvais concevoir de fonctionner comme ça. Ma merveilleuse collègue Gigi me donna alors un conseil dont je me souviendrai toujours : « Nadine, ne te tourmente pas pour ça, tu vas te faire du mal, car c'est une cause perdue. J'ai essayé de faire comprendre la nécessité d'avoir un vrai logiciel de bibliothèque, mais on m'a dit non ». Il n'en fallait pas plus pour que la tête de mule en moi se sente mise au défi. Dans le texte qui suit, je vais vous raconter mon épopée TIC. Vous verrez que depuis trois ans, il s'en est passé des choses et que nous pouvons dire que nous serons bientôt l'une des premières commissions scolaires à offrir le prêt de documents électroniques à nos élèves.

J'ai toujours eu un intérêt et de la facilité à comprendre les différentes technologies. J'ai aussi une bonne capacité à vulgariser les choses complexes. À peine trois mois après mon embauche, j'ai donc commencé à monter un dossier pour convaincre ma patronne de dépenser environ 60 000 \$ pour informatiser nos 18 bibliothèques d'écoles primaires et 2 bibliothèques d'écoles secondaires avec un vrai logiciel de bibliothèque. Au départ, j'ai fait mes recherches sans avoir de véritable mandat. J'ai lu les règles d'acquisition de logiciels, fait une revue de la littérature sur les produits offerts, et j'ai finalement monté une présentation pour expliquer les avantages de nous débarrasser de Filemaker. Gigi attendait avec un espoir renouvelé de voir la suite des événements... J'ai dû me montrer particulièrement persuasive, car ma patronne (qui est très intelligente) s'est vite rendue à mes arguments. J'avais donc la bénédiction de passer à la deuxième étape, soit aller vérifier auprès du directeur des finances comment je pourrais réaliser mon idée. Avec un projet de cette envergure, il fallait suivre un protocole d'appel d'offres et faire une analyse balisée avant de pouvoir choisir un produit. Aussi, il fallait convaincre les directions des écoles de payer une partie des coûts associés et d'assumer les licences annuelles. J'ai été chanceuse, car 2010-2011 était la dernière année où les commissions scolaires pouvaient accumuler des surplus sans avoir à les retourner au MELS. J'ai donc pu bénéficier de la quasi-totalité de la somme nécessaire à la réalisation du projet à même ces fonds. J'ai fait le reste des démarches et en l'espace de 6 mois, nous avons un contrat signé avec le fournisseur du logiciel Biblionet. Gigi était super contente!

En parallèle, Gigi a travaillé avec notre conseillère pédagogique Récit pour abonner nos écoles à Universalis et Britannica en ligne. Bizarrement, ces encyclopédies en ligne n'ont pas été achetées avec l'idée première de donner des outils supplémentaires pour la recherche d'information. Le besoin émanait plutôt des conseillères en adaptation scolaire qui étaient mordues de la fonction « Read Aloud » incluse dans ces deux produits. Nous nous





sommes donc trouvé des alliées insoupçonnées dans l'équipe des services complémentaires. La table était mise pour que notre commission scolaire soit à la fine pointe. Et c'est là que les problèmes ont commencé. Comme vous vous imaginez, migrer d'un système informatique à un autre est toujours une étape difficile qui amène son lot de soucis techniques. Alors imaginez quand vous avez vingt bases de données constituées de fiches pseudo-catalographiques créées par des bénévoles ayant pour la plupart une orthographe approximative et aucune notion concernant le vocabulaire contrôlé... Nous avons fait le choix de ne pas migrer ces données de piètre qualité et de repartir de zéro. Donc, avec beaucoup de volonté et de naïveté, nous avons établi un plan d'attaque ambitieux. Nous avons fait 20 inventaires de bibliothèque en l'espace de 9 mois. Avec les ISBN, nous voulions dériver les notices pour créer des belles fiches de catalogage. Nous étions une équipe de deux bibliothécaires aidées d'une stagiaire de l'EBSI et de quelques équipes de bénévoles. Rappelez-vous que nous avions en même temps tous nos autres dossiers à mener de front. Et puis... je suis tombée enceinte. J'étais bien sur heureuse, mais en même temps, j'étais très inquiète de partir au moment où on avait le plus besoin de moi. J'ai quitté pour mon congé de maternité juste avant la formation de nos équipes de bénévoles à l'utilisation de Biblionet. Heureusement, il n'a jamais été question pour ma patronne de laisser Gigi seule à son sort et on m'a trouvé une remplaçante pour prendre le relai. L'année scolaire 2012-2013, l'an 1 de Biblionet, a été très pénible. Même aujourd'hui, Gigi ne m'en parle pas trop. Elle est tel un soldat atteint du syndrome de stress post-traumatique... J'exagère à peine.

Quand je suis revenue au travail l'automne dernier après un an d'absence, j'ai constaté tout ce qui restait à faire. Notre base de données Biblionet était loin d'être au point et nous n'avions toujours pas de catalogue Web fonctionnel. L'abonnement à Universalis et à Britannica avait été suspendu, car les écoles secondaires n'utilisaient pas assez ces ressources. J'avais l'impression de revenir à la case départ. J'ai donc consacré une bonne partie de l'année à résoudre les problèmes. Nous voyons la lumière au bout du tunnel et prévoyons avoir un système à notre goût pour la rentrée en septembre 2014. Vous avez peut-être cerné un peu ma personnalité, donc vous ne serez pas surpris si je vous dis que malgré tout le travail que nous avons à accomplir cette année, il n'était pas question pour moi d'en rester là. J'ai donc mis en branle l'étape deux de mon plan, soit fournir à nos élèves l'accès à des livres électroniques. J'ai plusieurs motivations à vouloir proposer au plus vite des livres électroniques à nos élèves. Tout d'abord, nous avons une clientèle bilingue qui n'a que peu accès à des livres en anglais via le réseau des bibliothèques publiques de notre région. Nos élèves sont donc essentiellement dépendants des bibliothèques scolaires pour leur fournir de la lecture dans cette langue. Comme de raison, nous nous butons aux problèmes traditionnels du manque d'accessibilité des bibliothèques scolaires, de la qualité inégale des collections, des budgets qui défavorisent les petites écoles au profit des grandes et du manque de personnel qualifié (techniciens en documentation) dans les écoles. Donc, l'accès en tout temps à une collection électronique partagée par tous les élèves de notre commission scolaire apparaît comme une solution logique à ce problème. Nous avons aussi une demande pour les fameuses séries de classe (30 exemplaires d'un même titre). Je ne réponds pas oui à ces demandes quand j'achète des livres papier, car cela contrevient à l'esprit de la mesure 30271. Toutefois, certains éditeurs proposent un modèle d'achat d'accès simultanés illimités pour leurs livres électroniques. Voilà quelque chose de très intéressant pour obtenir une grande variété de séries de classe sans nous priver d'offrir une collection diversifiée. Le modèle de la bibliothèque électronique vient aussi faciliter ma vie pour ce qui est de proposer des exemplaires multiples des romans à la mode. En effet, quand un engouement pour un titre en particulier survient, il faudrait que j'achète cinq ou six copies du livre par école pour suffire à la demande. Quelques années plus tard, ces





livres ne sont plus empruntés et encombrant les tablettes. Faire un élagage est toujours un problème dans nos écoles. Cela demande du temps, et il n'est pas bien vu de se départir de livres encore en bon état, même s'ils ne sont plus empruntés. Toutefois, si j'achète des copies électroniques en plus d'un ou deux exemplaires papier, je peux facilement décider de ne pas renouveler mon achat une fois le nombre d'emprunts qui sont inclus dans le prix de mon livre est épuisé.

Bref, forte de ces arguments déjà convaincants, j'ai gardé dans ma manche un argument massue : mon projet de livres électroniques allait s'autofinancer cette année à même les fonds prévus par deux mesures du MELS. Oui oui, vous avez bien lu. J'ai suggéré d'utiliser notre mesure d'achats de livres, la 30271 et de la coupler avec la mesure d'achat de ressources numériques didactiques (50680) pour se constituer un moyen de financement qui n'impliquerait aucun fonds provenant du budget régulier de ma commission scolaire. Puisque nos écoles secondaires n'allaient pas utiliser totalement leurs fonds d'achats de livres cette année, j'ai suggéré de les récupérer pour se constituer un corpus de base de livres numériques. J'ai ensuite évalué différents vendeurs de livres électroniques pour retenir Overdrive. Je pourrais vous partager les raisons qui m'ont incitée à choisir cette entreprise plutôt qu'une autre dans un autre article. J'ai fait toutes les démarches pour obtenir l'information nécessaire (prix, contrat type, requis technologiques, etc.). J'ai ensuite discuté avec ma patronne pour lui expliquer tout ça. Elle m'a fait rencontrer sa patronne qui, tout emballée, m'a invitée à aller faire une présentation de mon plan au comité de direction (direction générale et toutes les directions de services). Ils ont été d'accord et m'ont donné le feu vert. En date d'aujourd'hui, il me reste à signer les ententes formelles avec Overdrive et à procéder à ma sélection de titres. Et voilà ! À ma connaissance, nous serons la deuxième commission scolaire (après Lester B. Pearson) à offrir des livres numériques en prêt chrono dégradable à ses élèves. Cette année, j'aurai pour 11 000 \$ d'achats à faire chez Overdrive. L'an prochain, je soumettrai l'idée à mes comités de bibliothèque de consacrer 25 % du budget d'acquisition de livres pour l'achat de ebooks. Je suis pas mal certaine de me faire dire oui.

Je suis vraiment emballée de la tournure que prennent les choses chez nous. Je suis choyée de travailler dans un milieu qui favorise l'innovation et qui me traite en vraie professionnelle. Je sais bien que la situation n'est pas identique dans toutes les commissions scolaires, mais je crois qu'en partageant des histoires comme la mienne, cela vous fournira peut-être des arguments pour amorcer la discussion dans vos milieux. Je dois toutefois terminer mon article sur une note plus pessimiste. C'est bien beau d'avoir réussi à convaincre ma direction d'acheter chez Overdrive, mais ce que j'aurais souhaité plus que tout est de pouvoir signer une entente avec Pretnumerique.ca. Et de ce côté les choses stagnent. C'est inimaginable que nous ne puissions pas avoir accès au contenu numérique québécois à cause d'un manque de leadership de notre Ministère! Je tiens à souligner l'initiative de notre collègue Lyne Rajotte à la CSDMI. Elle a commencé à débroussailler le terrain pour nous. Par contre, il est injuste de laisser sa commission scolaire mener seule les négociations avec les maisons d'édition québécoises. C'est à notre Ministère de mandater un comité pour faire ces démarches. Le ministère de la Culture et des Communications a déjà tracé la voie avec l'organisme Bibliopresto. Il me semble que nous avons déjà une base solide pour pouvoir travailler. Je vous encourage donc à demander à la haute direction de vos commissions scolaires de faire pression sur les directions régionales du MELS pour que ce dossier avance. C'est d'après moi la seule manière de faire progresser le dossier plus rapidement. Si j'ai été capable de le faire, vous êtes tous et toutes capables de le faire aussi. Alors, je vous souhaite bonne chance dans vos démarches.





Membres du comité des publications

Naomi Lebel
Élise Ste-Marie
Claire Baillargeon
Marie-Hélène Charest

Révision linguistique

Marie-Josée Proulx St-Pierre

APSDS
5-7870 Madeleine-Huguenin
Montréal (Québec) H1L 6M7
Courriel : apsds@apsds.org

